



Du 3 au 7 mai 2021

48^e semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec



Après 40 ans, un Revenu Social Universel Garanti, ça presse!

Manifestation régionale

C'est la 48e Semaine de la dignité des personnes assistées du Québec du 3 au 7 mai prochain, et ça bouge dans la Capitale nationale ! N'ayons pas peur des mots, 2020 a été une année de merde. Pour tout le monde, mais les personnes assistées sociales l'ont vraiment pas eu facile. Comme d'habitude, elles ont fait les frais des crises sociales. On le sait, les personnes assistées sociales prennent le bord :

- ... quand leurs capacités ne correspondent pas au marché de l'emploi
- ... quand elles sont malades et abandonnées par les filets sociaux
- ... quand elles doivent s'occuper à temps plein d'un proche malade ou d'un enfant
- ... quand il n'y a pas d'emplois disponibles dans leur région
- ... quand il y a une crise économique et une montée du chômage
- ... quand il y a une crise du logement
- ... quand il y a des catastrophes environnementales (inondation, verglas, sécheresse...)
- ... et on l'a appris cette année, elles prennent le bord aussi quand il y a une pandémie!

De leur côté, peu importe le parti au pouvoir, nos dirigeants font l'autruche! Ça fait 40 ans que le Front commun des personnes assistées sociales du Québec lutte pour les droits des personnes les plus pauvres de notre société et rien ne change. Ce que ça prend, c'est un vrai revenu de citoyenneté qui permettrait de vivre et de se sortir de la pauvreté. Venez revendiquer un Revenu Social Universel Garanti avec nous, pour plus d'égalité et de justice pour tout le monde!

Nous vous invitons à une manifestation régionale pour dénoncer notre gouvernement et rêver d'un monde meilleur !

Quand : Manifestation régionale, 5 mai 2021 à 10:30, et nous rejoindrons les porte-paroles du Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ) pour un point de presse à 12:00.

Où : Le point de rendez-vous est au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (425 rue Jacques-Parizeau). Nous nous rendrons à l'Assemblée nationale (1045 rue des parlementaires).

Bonne 48e Semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec !

*** TOUTES LES MESURES SANITAIRES SERONT RESPECTÉES (distanciation physique, port du masque obligatoire et du désinfectant à main sera mis à disposition).**



810 000 personnes en situation de pauvreté et toujours aucune aide de Québec !

facebook.com/FCPASQ

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Crédit image : Front commun des personnes assistées sociales du Québec



Crédit image : Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec

Campagne de vignettes « 40 ans, 40 luttes ! » et série de vidéos « L'aide sociale, ça fait mal ! »

Dans le cadre du 40e anniversaire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec et du 30e anniversaire du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ), une vignette sera publiée une fois par jour sur les réseaux sociaux pour rappeler les luttes menées par les personnes assistées sociales au Québec. La ligne du temps accompagnant ces vignettes est le graphique (peu réjouissant) de l'évolution des prestations minimales (en dollars de 2021) pour une personne seule à l'aide sociale depuis 1970.

De plus, chaque jeudi d'avril, le GRFPQ publiera en ligne une capsule vidéo de sa série « L'aide sociale, ça fait mal ! » Dans cette série documentaire, l'humoriste Fred Dubé part à la rencontre de personnes qui vivent des problèmes à l'aide sociale et d'organismes qui les soutiennent dans la défense de leurs droits. Il interroge aussi des chercheur·e·s qui nous partagent leurs connaissances sur ces problèmes, et sur leurs solutions.

Source : <http://fcpasq.qc.ca/laide-sociale-ca-fait-mal-depuis-40ans/>

Vous pouvez suivre ces campagnes à différents endroits sur Internet :

Page Facebook de l'ADDS Rive-Sud : <https://www.facebook.com/addsrivesud>

Page Facebook du FCPASQ : <https://www.facebook.com/fcpasq>

Site internet du GRFPQ (vidéos) : <https://grfpq.org/>

Lettre ouverte : Un an de mépris pour les personnes assistées sociales

Par Jessica Massé, Roxane Blanchet et Éloi Paradis-Deschênes

Une année complète est passée depuis le début de la crise socio-sanitaire due à la pandémie de COVID-19. Pourtant, toujours aucune action n'a été portée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, pour réellement venir en aide aux personnes assistées sociales qui vivent durement les conséquences de cette crise. L'augmentation du coût des denrées de base, ainsi que l'isolement social grandissant et ses effets sur la santé mentale, affectent de manière disproportionnée les personnes assistées sociales. À cette liste de problématiques s'ajoutent la perte de revenus d'appoint et les difficultés d'accès aux organismes communautaires et aux services publics.

Le ministre Boulet semble peut-être proactif et même débordé par ses projets entourant l'emploi, comme c'est le cas avec la modernisation du régime de santé et sécurité au travail. Toutefois, il reste les bras croisés devant les graves conséquences de la crise sur les personnes en situation de pauvreté et échoue complètement à s'acquitter de son rôle de ministre responsable de la Solidarité sociale. Les différentes mesures prises par le gouvernement ont même parfois plutôt eu comme conséquence de s'attaquer aux plus vulnérables, comme on a pu le voir avec les personnes itinérantes recevant des contraventions pour non-respect du couvre-feu.

Sur le terrain, les personnes assistées sociales disent être découragées par le manque d'aide accordé par le gouvernement. Elles se sentent délaissées et incomprises. Cette attitude de mépris de la part du gouvernement pèse lourd sur ces personnes qui doivent déjà subir la violence économique et les préjugés qui viennent avec le fait d'être prestataires de l'aide financière de dernier recours.

Depuis le début de la crise, les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales font pression sur le ministre pour que de réelles mesures soient prises afin de venir en aide aux personnes assistées sociales. Or, le ministre demeure insensible à nos revendications. Nous demandons depuis longtemps que le ministre hausse l'aide financière de dernier recours et accorde le montant maximum à l'ensemble des prestataires, en plus d'augmenter le crédit d'impôt pour solidarité. Le ministre devrait avoir honte de maintenir les prestations à des montants qui correspondent à moins de 50% de la Mesure du panier de consommation (seuil officiel de la pauvreté au Canada), d'autant plus en temps de crise.

Nous demandons aussi au ministre de suspendre temporairement la limite des biens et avoirs liquides permettant d'avoir accès à l'aide financière de dernier recours, en mettant en place un programme d'aide financière d'urgence (PAFU). Cela pour éviter que les chômeur-euse-s pandémiques ayant épuisé l'aide fédérale n'aient à vendre tout ce qu'il-elle-s possèdent s'il-elle-s ne se trouvent pas d'emploi.

Finalement, nous demandons au ministre de promettre publiquement que les personnes ayant touché la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et l'aide de dernier recours simultanément n'auront pas à rembourser les deux montants, mais seulement celui auquel elles n'avaient pas droit. Demander à une personne en situation d'extrême pauvreté de rembourser un montant d'aide sociale, alors qu'elle doit ou devra aussi rembourser la PCU, nous paraît complètement sans-cœur.

Nous espérons que le ministre arrêtera de se mettre la tête dans le sable et remplira enfin son mandat de responsable de la Solidarité sociale en levant toute menace d'une double réclamation de la PCU. Nous espérons aussi qu'une aide financière directe et substantielle aux personnes assistées sociales se retrouvera dans la prochaine mise à jour budgétaire. En attendant, des personnes ont faim et souffrent à cause de choix politiques qui font violence aux personnes en situation de pauvreté.

Rencontre avec le ministre Boulet et dernières annonces concernant l'aide sociale

Par Roxane Blanchet

Le 18 mars dernier, une délégation du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) rencontrait le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. La rencontre, déjà déplacée trois fois, n'a duré que 15 minutes.

Prétextant être trop occupé par la réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le ministre Boulet s'en est tenu à présenter quelques informations; pas de place aux échanges ou aux questions. La délégation avait pourtant fait un important travail de préparation pour cette rencontre, allant même jusqu'à produire et envoyer à l'avance un document présentant les sujets qui seraient abordés afin que le ministre puisse se préparer aux questions. Apparemment, le ministre Boulet était tellement débordé qu'il n'avait pas eu le temps de lire le document non plus. On a donc fait perdre du temps à plusieurs personnes pour une rencontre qui aurait pu être un courriel de quelques lignes.

Cette attitude du ministre Boulet frôle le mépris pour les personnes qui ont pris le temps de se préparer pour cette rencontre. Pour un ministre qui se dit « empathique » et « sensible », son attitude n'en fait pas du tout la démonstration. Par ailleurs, ce



Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

mépris se transpose dans les mesures adoptées par son gouvernement pour venir en aide aux personnes assistées sociales en temps de crise. La CAQ a catégoriquement refusé d'octroyer une aide financière d'urgence aux personnes assistées sociales, préférant saupoudrer quelques « mesurette » qui visent principalement des allègements administratifs.

En rappel, voici les mesures d'assouplissement qui sont en vigueur jusqu'au 30 juin 2021 :

- Suspension des retenues sur les prestations d'aide financière et d'emploi pour les personnes qui ont des dettes. Depuis le 1er avril, la suspension des retenues s'applique aussi au crédit d'impôt pour solidarité.
- Reconduction automatique des contraintes temporaires et sévères à l'emploi venant à échéance d'ici au 30 juin.
- Non-comptabilisation des revenus reçus sous forme de

dons en argent au-dessus de l'exclusion prévue de 100 \$ par mois.

- Augmentation de la limite d'avoir liquides permis de 5 000 \$ pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi (Programme solidarité sociale et Programme revenu de base 66/72). Cela veut dire que si votre limite était de 2 500 \$, elle est maintenant de 7 500 \$ jusqu'au 30 juin.
- Suspension de l'obligation de produire une attestation médicale pour le renouvellement de la prestation spéciale pour les frais de transport.
- Suspension de l'application des sanctions au Programme objectif emploi.
- Maintien des allocations de participation, des frais supplémentaires et des sommes versées aux organismes dans le cadre du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS).
- Maintien des assouplissements administratifs, comme le formulaire de demande d'aide sociale en ligne et le processus d'authentification simplifié.

Si ces mesures d'assouplissement ne sont pas appliquées dans votre dossier, contactez-nous afin que nous puissions vous aider à faire valoir vos droits !

ÉCOUTONS LES FEMMES ASSISTÉES SOCIALES !

Par les militantes du comité Femmes et pauvreté de l'ADDS-RS, du comité Femmes de l'ADDS-QM et de ROSE du Nord.

En ce 8 mars 2021, Journée internationale pour les droits des femmes, une quinzaine de militantes issues de groupes de défense des droits des personnes assistées sociales des régions de Québec et Chaudière-Appalaches se sont réunies virtuellement afin d'échanger sur leurs réalités et de dresser un portrait des changements sociaux requis pour améliorer leurs conditions de vie. Voici ce qu'elles ont à dire...

Éliminer les préjugés, une priorité !

D'abord, il faut savoir que les femmes assistées sociales reçoivent des prestations qui varient entre 708\$ et 1298\$ par mois, selon la reconnaissance accordée à leurs contraintes à l'emploi par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En plus de devoir survivre avec des montants qui ne leur permettent pas de couvrir leurs besoins de base, elles sont confrontées à de nombreux préjugés.

Une participante raconte : « Je me fais dire : tu veux te faire entretenir, tu ne veux pas travailler ». Pourtant, il n'y a rien de volontaire à se retrouver à l'aide sociale. Les mères monoparentales sont aussi fortement visées.

On présume, à cause de leur statut économique, qu'elles ne

seront pas en mesure d'élever leurs enfants. Ces préjugés envers les personnes assistées sociales s'ajoutent aux préjugés sexistes que vivent les femmes de manière générale. Ces discours ambiants sont d'une grande violence et teintent aussi la perception que ces femmes ont d'elles-mêmes ou d'autres personnes assistées sociales. « Même entre nous, il y a des préjugés, souvent liés aux catégories créées par l'aide sociale! »

Les militantes s'entendent pour dire qu'il est primordial d'agir pour éliminer ces idées préconçues envers les femmes assistées sociales. Ce changement de perception doit d'abord se faire au niveau des décideurs, dont les différentes réformes de la loi d'aide sociale alimentent les préjugés. Nous l'avons vu dernièrement, des hausses de prestations plus significatives ont été consenties uniquement aux personnes ayant une contrainte sévère reconnue depuis 66 mois sur 72. Cela renforce l'idée qu'il y



a des « bons pauvres », réellement malades et dans l'impossibilité d'occuper un emploi, alors que les autres ne méritent pas de couvrir leurs besoins de base. Cette vision doit être renversée pour accorder plutôt de l'importance à la dignité des personnes, et permettre à chacune de couvrir ses besoins.

Pour sortir de cette logique, il serait important de reconnaître et valoriser la contribution des femmes assistées sociales dans la communauté. « Nous sommes des proches aidantes qui prennent soin de parents âgés ou d'enfants à besoins spéciaux, nous sommes des mères qui élèvent leurs enfants, nous sommes des femmes impliquées dans notre milieu. On a le droit de vivre dans la dignité. »

Hausser les prestations, une urgence !

Tel que mentionné précédemment, les montants accordés aux personnes assistées sociales sont dérisoires. La hausse du coût de la vie frappe de plein fouet ces femmes, qui sont bien souvent les premières responsables des dépenses liées aux biens de première nécessité : nourriture, loyer, produits d'entretien, vêtements, etc. Cette situation s'est aggravée depuis le début de la pandémie. « Comment les gens peuvent-ils manger trois repas par jour avec 708\$ par mois ? On nous dit d'aller dans les banques alimentaires, mais ça déborde », explique une participante. Une autre renchérit : « je mange des

aliments moins bons pour la santé, parce que c'est ça qui est accessible. Ça a un impact sur ma santé ». Outre l'alimentation, on constate aussi des dépenses supplémentaires liées à la pandémie : achat de masques, connexion internet pour poursuivre leurs activités en ligne, hausse des frais bancaires puisqu'il n'est plus possible de payer en argent comptant, etc. En plus de tout cela, il est mentionné que les femmes font face à de nombreuses dépenses additionnelles, dont les produits hygiéniques féminins, mais aussi afin de répondre aux standards de beauté promus par la société.

En réponse à cela, les participantes mentionnent qu'il faudrait revoir l'ensemble des prestations à la hausse, pour que chaque personne puisse couvrir ses besoins essentiels. Cela pourrait passer par une abolition des catégories à l'aide sociale, qui divisent les personnes selon leur présumée « aptitude à l'emploi », et d'accorder le montant le plus élevé à tous les prestataires. Pour les personnes ayant des besoins particuliers, par exemple liés à un handicap, les militantes proposent un montant supplémentaire pour couvrir les dépenses qui y sont associées. Dans l'immédiat, on souligne qu'aucun soutien financier n'a été accordé aux personnes assistées sociales pendant la crise sanitaire. Advenant une troisième vague de Covid-19, il serait plus que nécessaire de ne pas les oublier encore une fois. À plus long terme, le groupe entrevoit

l'instauration d'un revenu social universel garanti comme une solution qui permettrait de sortir de la précarité et d'assurer un revenu viable à toutes les personnes, peu importe leur situation.

Réduire les contrôles administratifs et cesser les coupures de prestations

En plus de l'insuffisance des prestations et des préjugés, les femmes assistées sociales sont confrontées à de nombreux contrôles administratifs de la part du système d'aide sociale. Une participante explique : « on fouille dans nos comptes bancaires, dans notre vie privée. Ça me fait sentir comme une criminelle, même si je n'ai rien fait de mal ! Je me sens dans une prison sociale. » Ce sentiment est partagé par de nombreuses femmes, qui vivent avec la crainte constante d'être prises en défaut par une règle administrative, et coupée dans leur maigre prestation. « Est-ce que je dépasse mes avoirs liquides permis ce mois-ci ? Est-ce que j'ai eu des gains de travail supérieurs à 200\$ au cours du mois ? » L'aide sociale peut aussi, encore aujourd'hui, saisir une partie des pensions alimentaires destinées aux enfants.

Toutes s'entendent pour dire que ces mesures doivent être abolies. Les participantes expliquent qu'elles doivent avoir le droit d'accumuler un peu d'argent de côté pour faire face aux imprévus, comme tout le monde. Si on veut favoriser leur retour sur le marché de l'emploi, les gains de travail

permis doivent aussi être augmentés. Et l'ensemble des pensions alimentaires doit pouvoir être utilisé pour répondre aux besoins des enfants.

Améliorer la situation économique des femmes, pour réduire leur vulnérabilité aux violences

L'autonomie économique des femmes est un pilier important dans leur émancipation et la sortie de situations de violence. Or, les participantes font le constat qu'actuellement, l'aide sociale maintient de nombreuses prestataires dans des situations de grande vulnérabilité aux violences, notamment conjugales. Par exemple, les femmes assistées sociales qui sont en couple avec un homme qui travaille deviennent économiquement dépendantes de celui-ci,

perdant leurs prestations. C'est ce qu'on appelle la coupure pour vie maritale. De nombreuses femmes sont donc privées de vivre avec leur conjoint, ou alors, si elles vivent avec celui-ci, la dépendance économique s'installe et ouvre la porte au contrôle et à la violence. « Comment veux-tu quitter ton conjoint si tu as peur de te retrouver dans la rue, sans revenu ? », explique une militante. Il faut abolir cette coupure pour assurer le droit à l'amour, mais aussi la sécurité des femmes assistées sociales. Un autre enjeu est pointé du doigt : lorsque les femmes assistées sociales ayant été victime d'acte criminel reçoivent des prestations de l'IVAC, celle-ci peuvent être retranchées du chèque d'aide sociale, une aberration à corriger rapidement.

Être à l'écoute des besoins et des solutions proposées par les femmes assistées sociales

Pour conclure, nous constatons que les femmes assistées sociales vivent actuellement de nombreuses injustices et une violence économique inacceptable, dans un pays riche comme le nôtre. Cette situation n'est pourtant pas une fatalité, c'est le résultat de choix de société qui maintiennent les femmes dans la pauvreté et la précarité. Avant de prendre des décisions qui les concernent, les gouvernements doivent consulter les principales concernées. Ces femmes savent ce dont elles ont besoin pour améliorer leurs conditions de vie et pouvoir participer pleinement à la société, sans être constamment en état de survie. Maintenant, écoutons-les, et agissons !

Jessica, militante à l'ADDS et au comité Femmes et pauvreté de notre organisme, a participé, dans le cadre du 8 mars, à la production d'un vidéo-témoignage « Écoutons les femmes ». Ce vidéo raconte le vécu de 7 femmes d'horizons différents au travers de la pandémie. Ces femmes ont su démontrer en quoi la pandémie a accentuées les inégalités femmes/hommes. Pour sa part, Jessica nous a parlé de la réalité des femmes en situation de pauvreté. Ce projet a été coordonné par le comité 8 mars à Lévis. Vous pouvez regarder la vidéo via notre page Facebook.



Jessica au Centre Femmes l'Ancrage lors de sa participation à la production de la vidéo.